

— la mise en avant, par cette couche de revendications radicales, touchant principalement les conditions de travail et entrant, dans la période politique actuelle, très rapidement en conflit avec l'appareil répressif bourgeois.

— l'existence d'une couche d'éléments révolutionnaires sur les entreprises, ayant fait de façon plus ou moins confuse la critique de l'exploitation capitaliste et des bureaucraties ouvrières et opérant après mai, le ré-apprentissage de certaines formes de lutte (exemples récents : grève de débordement au Mans, grèves avec occupation : Gilbert, Hachette).

— l'apparition de formes d'organisation nouvelles, dans une bonne mesure autonomes par rapport aux organisations traditionnelles. Ce dernier point demande des précisions et nous amène à distinguer entre ces formes d'organisation :

1) Des formes d'organisation autonomes de la classe, du type comité de lutte, comité de grève (groupant syndiqués et non-syndiqués), etc. Ces formes d'organisation peuvent surgir, dans telle ou telle entreprise, en dehors des périodes de crise révolutionnaire, mais elles sont nécessairement temporaires, du fait de leur isolement, du rapport de force rapidement défavorable face au patronat et à la C.G.T., et ne peuvent évidemment, en dehors des périodes de crise révolutionnaire, subsister et se généraliser. Un exemple récent est celui de Hachette (grève avec occupation et élection d'un comité de grève). Ces formes d'organisation ne sont évidemment pas nouvelles pour le mouvement ouvrier : mais la classe ouvrière française en a fait le ré-apprentissage à travers mai et leur réalisation ou même simplement l'idée correspondante (voir grève chez Deberny-Peignot) peut surgir maintenant à l'occasion de nombreuses luttes dures.

Ces formes d'organisation sont indépendantes des organisations traditionnelles (en particulier, de la C.G.T.), même si tel ou tel délégué C.G.T. y participe ou se trouve à la tête du comité. Ces formes d'organisation peuvent aussi être indépendantes des organisations d'avant-garde, *en ce sens précis* qu'elles sont soumises avant tout au contrôle de la masse des travailleurs de l'entreprise, ce qui n'exclut nullement (au contraire) la lutte nécessaire des militants politiques pour prendre la direction de tels comités, sur la base des perspectives de luttes offertes aux travailleurs. Indiquons d'ailleurs que les thèmes de contrôle ouvrier que nous développons actuellement ne peuvent qu'être accompagnés de leur sanction organisationnelle et que les formes d'organisation correspondantes sont précisément celles qui développent au maximum l'expression propre de la masse des travailleurs. autonomise cette masse, d'une part, évidemment, par rapport à la bourgeoisie, mais, d'autre part, par rapport aux organisations traditionnelles.

La tâche des militants révolutionnaires est de populariser le sens de telles formes d'organisation, de les créer quand la situation le permet, de savoir combiner de telles luttes avec le travail au sein du syndicat, travail absolument indispensable pour tout militant révolutionnaire.

Rappelons que la tendance majoritaire du Secrétariat de Rédaction a lancé lors du dernier Conseil des Lecteurs une grande offensive contre ces conceptions, et a même fait inclure dans la